

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-183

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 52**Mission « Économie »**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Avant le 31 juillet 2016, le Gouvernement présente au Parlement un rapport sur l'impact du fonds de péréquation entre les chambres de commerce et d'industrie. Le rapport émet des propositions pour remédier aux problèmes soulevés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de Finances pour 2016 prévoyait une baisse bien plus forte que celle initialement annoncée, d'un montant de 150 millions d'euros, qui n'a pas pu être anticipée par le réseau.

Un amendement N° I-CF66 adopté en commission atténue l'effort.

Il s'inscrit en conformité avec les recommandations de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale qui, dans un rapport adopté en septembre 2015 par l'Assemblée nationale co-écrit par les députées Monique RABIN et Catherine VAUTRIN, propose de « limiter toute nouvelle baisse sur les recettes affectées au strict respect de la trajectoire globale des plafonds des taxes affectées ».

Il paraît nécessaire d'étudier l'impact du fonds de péréquation et de le maintenir si nécessaire.